Commune de MÉRINDOL

Édition n°204

Mérindol'Actu

CÉRÉMONIE VICTOIRE 8 MAI 1945

1945 - 2025
80ème anniversaire de la Victoire

08 mai 2025 **84360 Mérindol**

10H00 : Rassemblement salle des fêtes place M. Blampignon.

10H30: Grand défilé | tour de ville.

11H00 : Cérémonie au monument aux morts du cimetière.

11H45 : Second grand défilé | Retour salle des fêtes | Exposition.

Cet événement vous est proposé par l'association Chevrons Tractions Luberon et la municipalité de Mérindol

Commune de MÉRINDOL

A.M.E
Action Mérindol Environnement
Dimanche 4 Mai

vous propose une balade découverte des plantes sauvages comestibles locales !

Guidés par Brigitte Bergeron, partez à la rencontre des trésors que la nature nous offre autour de notre jardin collectif durant une ballade.

Apprenez à identifier les plantes, à connaître leurs saveurs, leurs vertus médicinales, et comment les cuisiner ou les utiliser au quotidien.

Une aventure conviviale et pleine de surprises, au cœur de la nature généreuse de Mérindol !

adhésion à l'AME :

Date et Horaire : le 4 mai de 10h-13h

Lieu : Jardin Pinpin (Chemin des Baisses), 84360 Mérindol, Point GPS 43.752012962031166, 5.161680550883036

Participation demandée : 10 euros pour l'adhésion à l'AME (utilisez QR code ou directement sur place)

Réservation : 07 68 06 88 72 (20 places max, Enfants accompagnés bienvenus)

AME
Action Merindol
Environement

RETOUR EN IMAGES SALON DES ARTISTES

Une belle réussite, ce Salon d'Artistes organisé par Mérindol Culture : 306 (au moins !) visiteurs et visiteuses. Une ambiance conviviale, chaleureuse, de belles rencontres entre les artistes et les spectateurs et spectatrices. Merci à vous tous et à vous toutes, à tous nos bénévoles, et plus particulièrement à Sabine et à Michelle, les deux chevilles ouvrières de cette manifestation, qui s'est clos par un vernissage de l'expo et des œuvres de Georges Speicher, M. Papillons !!! Il y aura certainement une deuxième édition ! Je vous rappelle notre adresse mail : mculture84@gmail.com.

RETOUR EN IMAGES CÉRÉMONIE

En présence d'élus et de citoyens, un hommage a été rendu aux victimes et aux héros de la déportation le dimanche 27 avril dernier. Nous remercions Monsieur Michel Walter d'avoir participé à cette émouvante cérémonie en nous lisant la déclaration des associations de déportés.

NUISANCES SONORES : RAPPEL DES RÈGLES DE BON VOISINAGE

La police municipale vous rappelle quelques règles qui garantissent le respect qui est dû à ses voisins.

- Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit. Les dispositions de l'arrêté municipal N°45/2022 du 28 mars 2022 et de l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 s'appliquent à tous les bruits de voisinage, à l'exception de ceux qui proviennent d'activités relevant d'une réglementation spécifique.
- Tous travaux bruyants de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, etc. ne peuvent être effectués que :
  - les jours ouvrables de 08 heures 30 à 12 heures 00 et de 14 heures 30 à 19 heures 30,
  - les dimanches et jours fériés de 10 heures 00 à 12 heures 00.
- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive.
- Chacun doit prendre toute précaution et toute disposition pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux/ lieux tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ainsi que de ceux résultant du comportement des occupants. Toute diffusion de musique devra être interrompue par les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances, des locations de vacances/ saisonnières, des terrasses ou des cours et jardins tous les jours de la semaine à partir de 22 heures 00.
- Sur la voie publique, dans les lieux publics, les cafés, les restaurants, dans les propriétés privées, aucun bruit susceptible d'être gênant par leur durée, leur répétition ou leur intensité ne doit être émis.

Nous comptons sur le civisme de chacun afin de préserver la quiétude et le cadre de vie dans vos quartiers.

MISSION ZÉRO MOUSTIQUE

Commune de MÉRINDOL

LE MOUSTIQUE TIGRE PEUT TRANSMETTRE LA DENGUE, LE ZIKA ET LE CHIKUNGUNYA

Le moustique naît autour de nos habitations, dans de petits points d'eau stagnante. Couper l'eau aux moustiques est le moyen le plus efficace pour éviter de se faire piquer cet été !

Je fais la chasse aux moustiques dans mon jardin ou sur mon balcon !

J'élimine les eaux stagnantes 1 fois par semaine.

Je supprime ou je couvre les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins).

Je vérifie le bon écoulement des eaux pluviales (gouttières, grilles d'évacuation, etc.).

Privé d'accès à l'eau, le moustique ne peut pas se reproduire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

EID MÉDITERRANÉE
OPÉRATEUR PUBLIC EN ZONES HUMIDES
Démoustication

PLUS D'INFOS SUR
paca.ars.sante.fr

geovelo

MAI à vélo

ÉDITION 2025
5ème anniversaire

Rejoignez notre communauté « Parc du Luberon » pour participer au challenge Mai à vélo !

Parc naturel régional du Luberon
VÉLO LOISIR PROVENCE
PAYS D'APT LUBERON
Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION

Rejoignez notre communauté !

"Après Pertuis et Avignon, conférence de Jean-Jacques Dias à Mérindol"

AGENDA